

Conseil de sécurité n'ont pu s'entendre sur la création d'une mission de l'ONU pour surveiller la frontière. Le contingent de 140 Canadiens, affecté à cette tâche le 31 mars 1986, a pour fonction d'assurer le transport des troupes et des observateurs civils. Les engagements actuels du Canada prennent fin le 31 mars 1988, date où notre pays pourra soit renouveler, soit terminer sa participation à la mission.

Le Canada a toujours appuyé le principe du maintien de la paix par des forces multilatérales, même si l'importance accordée au maintien de la paix a varié d'un gouvernement à l'autre. À l'intérieur même des Nations-Unies, la question ne fait cependant pas l'unanimité. À cet égard, il y a quatre grands points litigieux : l'efficacité des opérations de maintien de la paix, l'appui qu'il faut accorder aux efforts ne relevant pas de l'ONU, le financement des missions de l'ONU dans ce contexte et le recours à la force par les membres des contingents onusiens.

La question suivante suscite une certaine controverse : les opérations de maintien de la paix aident-elles à résoudre les conflits, ou ont-elles pour effet de les prolonger du fait que les belligérants ne se sentent plus obligés de négocier ? L'utilité des missions de maintien de la paix établies indépendamment de l'ONU donne lieu aussi à une certaine polémique.

Le problème du financement est lié au fait que l'Assemblée générale est habilitée à mettre sur pied des forces de maintien de la paix. En effet, l'Union soviétique et la France n'ont jamais reconnu les droits de l'Assemblée générale en la matière, et elles refusent systématiquement de financer toute opération qui n'est pas l'oeuvre du Conseil de sécurité. De nombreux pays sont d'accord en principe avec les opérations de maintien de la paix sanctionnées par l'Assemblée générale, mais ils manquent toutefois de verser leur quote-part dans les délais. Par conséquent, les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont fortement déficitaires depuis la mission de 1964 au Congo. Selon un document, "68 p. 100 du déficit total de l'Organisation est imputable aux opérations de maintien de la paix".<sup>1</sup> Ainsi, les pays fournissant des

---

<sup>1</sup> Association canadienne pour les Nations-Unies, "Le maintien de la paix", *Article de fond*, Ottawa : ACNU, octobre 1984, p. 5.